



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion du Lundi 06 Mai 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : M. Claude AURIAC

RAPPELS

- LES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT :

Attention : Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées de championnat se jouent le même jour, à la même heure. En championnat R1 Seniors, les deux dernières journées se jouent le samedi à 18h00. (cf. art. 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

RAPPEL POUR TOUS LES CLUBS :

Tous les clubs en déplacement doivent être en possession de 2 jeux de maillots.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la F.M.I. durant le week-end :

M. JOYON Eric : voir le site Internet de la LAuRAFoot.

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter à tout moment le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison 2018-2019, publié à la page 21 des Règlements généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » » puis « statut et règlements ») sur le site internet de la Ligue. Il est précisé que les classements sont publiés à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

INFORMATIONS

- POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de

saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

- **CHAMPIONNAT N3**

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est OBLIGATOIRE (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera.

Les changements de joueurs doivent s'effectuer à l'aide des cartons – mis à leur disposition en début de saison – et sous l'autorité du délégué officiel.

- **MATCHS A RISQUES OU SENSIBLES**

Suite à la validation par le Bureau Plénier du 05 novembre 2018 du nouveau dispositif de gestion des matchs, il y a désormais 2 niveaux d'application de sensibilité au lieu de 3.

Match à risque :

Bagarre générale, environnement violent ou à risques, match arrêté, risques de troubles à l'ordre public, forte affluence attendue, antagonisme entre deux clubs.

Match sensible :

Incidents avec spectateurs, menaces, coups entre joueurs, propos injurieux réitérés et/ou racistes.

DOSSIERS

Régional 2 – Poule C :

* **U.S. TARENTOISE / U.S. FEILLENS** (match du 21/04/2019 n° 20139.2)

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion en date du 29 avril 2019 ayant donné match perdu par pénalité à l'U.S. TARENTOISE avec - 1 point et 0 but pour en attribuer le gain à l'U.S. FEILLENS (3 points, 3 buts).

Régional 3 – Poule B :

* **A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE / A.S. ENVAL-MARSAT** (match du 04/05/2019, n° 20442.2)

Suite au report de cette rencontre pour terrain enneigé et au rapport de l'arbitre, la Commission Régionale Sportive décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

Régional 3 – Poule C :

* **U.S. SAINT FLOUR (2) / U.S. LIGNEROLLES LAVAUT SAINTE ANNE** (match du 04/05/2019, n° 20509.2).

A la lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, il ressort que ce dernier a été contraint d'arrêter à la 34^{ème} minute de jeu le déroulement du match pour cause de neige et qu'il n'a pu reprendre car le terrain était enneigé.

En conséquence, la Commission Régionale Sportive décide de donner match à rejouer.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

Pour le week-end des 18-19 mai 2019

REGIONAL 3 –

* Poule B :

N° 20442.2 : A.S. Saint Genès Champanelle / A.S. Enval-Marsat (match remis du 04/05/2019)

* Poule C :

N° 20509.2 : U.S. Saint Flour (2) / U.S. Lignerolles Lavault Sainte Anne (match remis du 04/05/2019).

COURRIERS DE CLUBS (horaires)

National 3 :

* **F.C.CHAMALIERES** :

- Le match n°21252.2 – F.C. Chamalières / Limonest F.C. se disputera le samedi 11 mai 2019 à 18h00 au Complexe Sportif Claude Wolff à Chamalières.

Régional 1 – Poule B :

* **F.C. LIMONEST** :

- Le match n° 21156.2 – F.C.Limonest / Salaise sur Sanne FC se jouera le dimanche 12 mai 2019 à 15h00 sur le terrain annexe (synthétique) du Parc des Sports Courtois Fillotz.

- Le match n° 21172.2 – F.C. Limonest / U.S. Feurs se disputera le samedi 1er juin 2019 à 18h00 sur le terrain annexe (synthétique) du Parc des Sports Courtois Fillotz.

* **COTE CHAUDE Sp.** :

- Le match n° 21152.2 – Cote Chaude Sportif / Grenoble Foot 38 (2) se disputera le samedi 11 mai 2019 à 15h00 au Complexe Sportif Michon.

* **F.C. ECHIROLLES** :

- Le match n° 21166.2 – F.C. Echirolles / Grenoble Foot 38 (2) se jouera le samedi 1^{er} Juin 2019 à 18h00 au stade Pablo Picasso à Echirolles

Régional 2 – Poule B :

* **F.C. COURNON** :

- Le match n° 20119.2 – F.C. Cournon (2) / A.S.C. St Germain des Fossés se disputera le samedi 11 mai 2019 à 17h00 au stade J. et M. Gardet.

Régional 3 – Poule A :

* **A.S.CHADRAC** :

- Le match n° 20384.2 – A.S. Chadrac / Lempdes Sports (2) se disputera le samedi 11 mai 2019 à 20h00.

Régional 3 – Poule B :

* **A.S. ENVAL-MARSAT** :

- Le match n° 20445.2 – A.S. Enval-Marsat / Moulins Yzeure Foot (3) se disputera le samedi 11 mai 2019 à 20h00 au stade d'Enval.

Régional 3 – Poule I

* **G.F.A. RUMILLY VALLIERES** :

- Le match n° 20908.2 – G.F.A. Rumilly Vallières (2) / A.S. Montréal La Cluse se disputera le dimanche 12 mai 2019 à 15h00 sur le terrain d'honneur des Grangettes à Rumilly.

AMENDE

Absence de la F.M.I. avant le dimanche 20h00 – Amende de 25 €

* Match n° 20771.2 : R3 – Poule G (du 05/05/2019) HAUTS LYONNAIS (2).

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la F.F.F.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance